

Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM)

Objectifs et cibles

Indicateurs

Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

- | | |
|---|--|
| Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour | 1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour
2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté]
3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale |
| Cible 2 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim | 4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale
5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique |

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous

- | | |
|---|--|
| Cible 3 D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires | 6. Taux net de scolarisation dans le primaire
7. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième
8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans |
|---|--|

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- | | |
|---|---|
| Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard | 9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes
11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national |
|---|---|

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

- | | |
|---|--|
| Cible 5 Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans | 13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
14. Taux de mortalité infantile |
|---|--|

15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

Cible 6 Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

16. Taux de mortalité maternelle

17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans

19. Taux d'utilisation de la contraception

20. Nombre d'enfants orphelins du sida

Cible 8 D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie

22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme

23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie

24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

25. Proportion de zones forestières

26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité

27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)

- | | |
|---|---|
| | 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) |
| | [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète] |
| Cible 10 Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre | 29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure |
| Cible 11 Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis | 30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement |
| | 31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements |
| | [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis] |

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- | | |
|--|--|
| Cible 12 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire | <i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</i> |
| Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international | <i>Aide publique au développement</i> |
| | 32. APD nette, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA) |
| | 33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) |

Objectifs et cibles	Indicateurs
<p>Cible 13 S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>34. Proportion de l'APD qui est déliée</p> <p>35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement</p> <p>36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral</p> <p><i>Accès aux marchés</i></p> <p>37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits et hors contingents</p> <p>38. Taux moyens de droits et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements</p>
<p>Cible 14 Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement</p> <p>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	<p>39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE</p> <p>40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p><i>Viabilité de la dette</i></p> <p>41. Proportion de la dette bilatérale des PPTE envers les créanciers officiels qui a été annulée</p> <p>42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p> <p>43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette</p> <p>44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE</p>
<p>Cible 15 Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	

Cible 16 En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17 En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18 En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants
	<i>Autres indicateurs à déterminer</i>

^a Les indicateurs retenus pour les objectifs 7 et 8 sont à préciser.
